

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

**PRÉSENTS :** Messieurs Lavail, Fidanza, Dubois, Duboscq, Blakoe, Lacoste, Woilrand.  
Mesdames Fontebasso, Tittarelli, Duboscq, Ferrandi

**ABSENTE EXCUSÉE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** André Fidanza

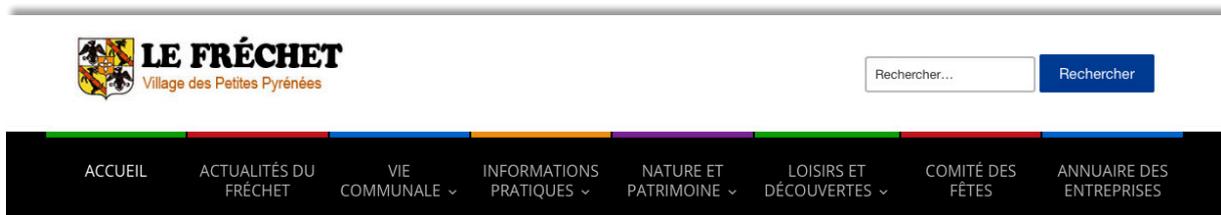
**INVITÉ :** Le comité des fêtes : Audrey Raynaud, Iris Valette, Albana Moreira

*Début Conseil 20H10*

### 1) Validation de compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020.

Compte rendu validé à l'unanimité.

### 2) Présentation site internet.



Ces trois dernières semaines Christophe Duboscq et Frédéric Lavail ont travaillé sur l'élaboration du premier site internet de la Commune. M. Duboscq a créé l'architecture du site et sera en charge de sa mise à jour et de son évolution. M. Lavail c'est chargé de la rédaction de son contenu et de la majeure partie de l'iconographie.

Malgré quelques difficultés pour rendre le site sécurisé, se qui entraine surtout des problèmes de référencement sur divers moteurs de recherche, le site est déjà en ligne en tapant :

**[www.lefrechet.fr](http://www.lefrechet.fr)**

Bien que déjà très complet, il va encore être amélioré dans les deux mois à venir, notamment aux niveaux de l'information sur les différentes démarches administratives (carte d'identité, passeport, etc...).

Coté coût : L'achat du nom de domaine (lefrechet.fr) + 1 ans d'hébergement a couté : 51,76 €  
Le coût réel de l'hébergement + installation + nom de domaine, s'élève normalement à 87,50 € par an. Mais nous avons bénéficié d'une remise de 35,74 € dû au Black Friday.

Il est proposé d'anticiper le renouvellement et de prolonger notre hébergement de trois ou quatre ans...

Une communication sera faite dès que le site sera sécurisé (https) pour informer les administrés de son existence.

Comme M. Duboscq le fait remarquer, cette présentation, est la présentation d'un site essentiellement réfléchi et pensé par deux personnes. Cette présentation est une proposition et le site n'a de limite que celle de notre imagination. Son but est avant tout d'informer les habitants du Fréchet et suscité l'intérêt des personnes extérieures ou de passage.

Le comité des fêtes a un onglet réservé à lui. Cette page est la leur. Les membres du comité des fêtes devront se mettre en relation avec M. Duboscq pour créer et alimenter cette page.

M. Le Maire rappelle l'extrême vigilance à avoir sur les publications de photos et vidéos de personnes sur le site, mais aussi sur le futur compte Facebook et la chaîne Youtube...

Une possibilité de laisser un commentaire sur le site est également à l'étude, cette possibilité passera obligatoirement à travers le filtre d'un modérateur, M. Duboscq ou M. Lavail, qui s'autoriseront à censurer des messages à caractère, racistes, injurieux, discriminatoires, homophobes, etc...

***Après 50 minutes de présentation du premier site internet de la Commune, une pose discussions avec le comité des fêtes intervient avant de poursuivre le Conseil.***

### **3) Point éclairage public.**

Suite à la venue le 8 décembre dernier, de M. Aussoleil du SDEHG, nous avons reçu la semaine dernière l'étude pour le remplacement des lampadaires de la RD635 et RD13, par des éclairages leds.

Ces travaux s'élèveraient à 38 500 €, dont 30 800 € à la charge du SDEHG et 9 746 € à la charge de la Commune. (Travaux : 7 700 €, Maîtrise d'œuvre : 1 925 €, TVA non récupérable : 121 €)

Deux possibilités de financement :

- Par emprunt sur 12 ans auprès du SDEHG : 12 annuités de 945 € (soit 11 340 €)
- Au comptant : soit 9 746 €

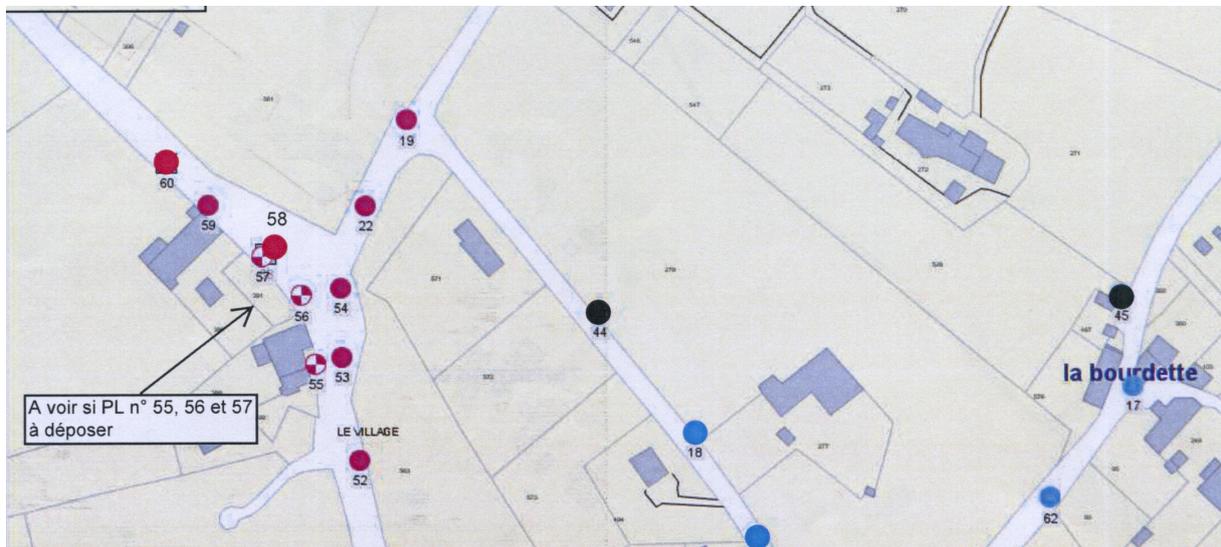
Vu les finances de la Commune, le conseil municipal opterait plus pour un paiement au comptant : soit environ 9 746 € ce qui permettrait d'économiser 1 594 €

Cette étude demande à être revue, en effet depuis le 8 décembre :

- M. Noel et Mme Lebrun ont émis le souhait que le point lumineux 55, soit enlevé devant chez eux. Se pose alors la question de la suppression également des points 56 et 57, qui font

double emploi avec les lampadaires 58, 54 et 53. Il est à noter que l'étude du SDEHG émet également cette hypothèse.

Le Conseil Municipal se dit favorable à la suppression de ces trois points lumineux, néanmoins nous attendons que Madame Bonnemaïson donne son avis sur l'éventuelle suppression du point 57, situé devant chez elle.



- Madame Cussol, demande depuis plusieurs temps la possibilité de poser un lampadaire au niveau de l'entrée de la propriété de Monsieur Galop, qui fait face au parking des gîtes du hameau des chênes. Hélas il n'existe aucun réseau électrique aérien à cet emplacement. L'idée serait d'y implanter un des poteaux (points 55, 56 ou 57) et de l'équiper d'un lampadaire autonome solaire. Monsieur Aussoleil a été interrogé dans la semaine sur la faisabilité de cette opération. Voici sa réponse :

*"Il faut voir avec les fournisseurs de solutions PV s'ils peuvent fournir un kit solaire seul et cela dépend aussi du mât, de son état et de ses caractéristiques car il faudrait faire un calcul de résistance, c'est pourquoi on ne réutilise quasiment jamais un mât classique déposé car non adapté aux efforts engendrés par les panneaux solaires en tête.*

*Le prix d'un ensemble complet posé neuf est d'un peu plus de 3 000 € HT, dont 1 200 € non subventionnés (au-delà du plafond de 1 800 €) soit une part communale d'environ 2 000 € TTC".*

Après une longue discussion et divers avis émis, il apparaît que la demande madame Cussol, pose plusieurs problèmes :

1/ Cette demande chiffrée par le SDEHG à 3000 € HT (2 000 € de part communale), s'avère trop chère pour la Commune.

2/ L'installation d'un éclairage solaire entrainerait une illumination toute la nuit, alors qu'ailleurs dans le village nous nous dirigeons vers une extinction de 23h à 6h du matin.

3/ La demande de Madame Cussol apparaît comme une demande très personnelle, visant essentiellement à favoriser son activité commerciale, plus que l'intérêt communautaire.

Aucune décision définitive n'a été actée à l'issue de la discussion, même si les avis paraissent majoritairement négatifs. La question doit être encore débattue, l'idée d'un cofinancement Mairie/Madame Cussol a également été proposée. La question reste ouverte...

#### **4 ) Délibération Compta de début d'année.**

Comme chaque début d'année, une délibération a été prise afin de permettre de passer des écritures comptables (titres et mandats) pour engager les dépenses courantes et d'investissement avant le vote du budget de la Commune en Mars 2021. Délibération indispensable pour que la trésorerie accepte nos mandats de dépenses.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **5) Point fossé mère**

Les travaux de l'aménagement du fossé mère ont débuté le 4 janvier et seront terminés d'ici une semaine. Il faut envisager la commande de panneaux :

#### **Interdiction de monter sur le mur**

Pour se prémunir d'éventuelles chutes. Mais également la projection d'un crépi sur le mur coté fossé pour des questions d'esthétique. Un devis sera demandé à M. Moreira

#### **6) Point travaux logement communal**

Mercredi 20 janvier, les travaux dans le logement communal ont commencé. La pose du tuyau d'évacuation des fumées du poêle à granulés a été posé. Suite à un incident de chantier, l'entreprise Galliana a dû recommander un autre poêle.

Suite des travaux en février, avec la pose des menuiseries, du poêle et la rénovation des peintures.

Nous attendons toujours la possibilité d'une subvention du Conseil Départemental, au titre des aides à la rénovation de logements sociaux, le dossier est en instruction... Mais la surface du logement communal risque de l'empêcher d'être classé en logement social, et donc ne pas pouvoir être subventionné. A suivre...

## **7) Point travaux rénovation campanère**

La serrure et la barre anti-panique de la porte d'entrée a été changée, mais le système d'ouverture pose toujours un problème de commodité. Nous essaierons de régler le problème lors du changement de la porte de service par la même entreprise courant février.

## **8) Point SCoT**

Mardi 19 Janvier, M. TERRADE du PETR a été reçu par M. Lavail et M. Fidanza afin d'évoquer la révision du PLU du village suite à l'approbation du SCoT en Juillet 2019. La commune risque très fortement de se diriger vers une diminution des zones constructibles au bénéfice des zones non constructibles. Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour selon les textes, notre PLU doit être révisé au 1er Juillet 2022, voire au 1 avril 2022. Bien que ces dates risquent fortement d'être prorogées.

M. TERRADE attend un état quantitatif des zones actuellement constructibles de la Commune et des 'dents creuses' (zones constructibles non bâties), pour nous guider dans l'élaboration du nouveau zonage de la Commune. Le Conseil Municipal est conscient que cette révision, imposée par l'état, va faire grincer des dents...

## **9) Entretien village 2021**

Plusieurs pistes sont évoquées :

- appel à des organismes chargés d'insertions
- Entreprises privées
- Continuer avec la communauté des communes
- Entreprises individuelles (autoentrepreneur)
- Emploi en CDD d'un agent communal

Rien n'est décidé à ce jour. M. Le Maire fait part de sa réticence à la création d'un poste d'employé à la Commune et préférerai faire appel à une entreprise, organisme ou autoentrepreneur.

Avant toute décision et demande de devis, il est primordial de lister nos attentes en termes d'entretien du village. Rendez-vous est pris le dimanche 7 février à 11h à l'espace campanère pour faire un état des lieux du village.

## **10) Questions diverses**

- Mme Duboscq souligne le manque actuel de vision à long terme de projets pour le Fréchet, vision qui permettrait d'avoir une meilleure anticipation ou gestion des dépenses sur l'ensemble de la mandature.

M. Le Maire souligne qu'à la précédente mandature ce type de réflexion avait été menée, et avait même débouché sur la signature avec le Département d'un 'Contrat de Territoire'.

M. Le Maire fait également remarquer que nous sommes toujours dans l'attente de l'étude du CAUE pour le projet de la traversée du village, projet qui va nous occuper sur plusieurs années. Néanmoins la remarque de Mme Duboscq est tout à fait réaliste et témoigne d'un

fonctionnement au jour le jour imposé par la crise du COVID19. En effet le Conseil Municipal n'a pu être mis en place que quatre mois après son élection. Et a réellement commencé à travailler pour le village qu'à partir de septembre 2020, pour gérer des imprévus comme la vacance du logement communal.

Mais durant ces cinq derniers mois le nouveau conseil municipal à :

- Décidé et lancé les travaux du fossé mère de campanère
- Lancé l'étude optimisation de l'éclairage public
- Lancé l'étude de la traversée du village
- Lancé et commencé les travaux dans le logement communal
- Monté le dossier de rénovation de l'espace campanère
- Créé le site internet du village
- Effectué les plantations de haies à la réserve à incendie et campanère
- Commencé les consultations pour la révision du PLU

Une énorme activité, pour notre modeste Commune. Mais administrer, gérer, gouverner c'est avant tout prévoir et anticiper. Et la remarque, fort à propos de Mme Duboscq nous rappelle et nous incite à effectivement réfléchir à l'avenir de notre village à plus long terme. Aussi il est décidé qu'au prochain conseil municipal nous réfléchirons aux projets futurs que nous aimerions réaliser au Fréchet.

- M. Dubois informe que lundi 18 janvier, en compagnie de M. Le Maire, il a rendu visite à M. Noël Brocas, résident de la Maison de retraite de St Martory. Cette visite de courtoisie était l'occasion d'adresser les vœux du Conseil Municipal à M. Brocas. Une galette, une boîte de chocolat et une bouteille de cidre lui ont été offertes. Nous en avons également profité pour lui donner deux tirages photos de sa maison forte et du village, sous la neige. Nous l'avons trouvé très en forme pour un homme de 90 ans.

- Prochain Conseil Municipal **Vendredi 26 février 2021.**

***Fin conseil 00h15***